

<p>Date de convocation :</p> <p>15/12/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

Le vingt décembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (21).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Hélène DREVET (pouvoir à Pierre DURIEUX), (2).

Absent : (0).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Tarifs droits de branchement eau.**

**DCM 20221220-7**

Monsieur Le Maire rappelle que le droit de branchement eau est fixé depuis 2001 à 183 € TTC.

Il propose de l'augmenter à 250 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve cette proposition ;
- Fixe le droit de branchement eau à 250 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



**AR Prefecture**

043-214300873-20221220-DCM20221220\_7R-DE  
Reçu le 05/01/2023